



Paris, le 16 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STANISLAS GUERINI NOMME MARINE BOUDEAU HAUTE-FONCTIONNAIRE AU HANDICAP ET À L'INCLUSION AU MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

Faire advenir une société pleinement inclusive est une priorité du gouvernement. La mobilisation de l'ensemble des ministères autour de cet enjeu a été rappelée lors du [dernier Comité Interministériel du Handicap \(CIH\) du 6 octobre 2022](#). La Première ministre a fait part de sa demande que chaque ministre désigne au sein de son administration un « Haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion » par [la circulaire du 6 octobre 2022](#).

A ce titre, Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, confie la mission de Haute-Fonctionnaire au handicap et à l'inclusion au sein du ministère à Marine BOUDEAU, en complément de ses fonctions actuelles à la direction interministérielle du numérique (DINUM) de cheffe du [pôle design des services numériques](#) dont la mission est de concevoir des services publics numériques accessibles, inclusifs et humains.

A travers ses nouvelles fonctions, Marine BOUDEAU veillera à ce que l'enjeu de l'accessibilité soit intégré dans l'ensemble des projets du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques et des directions placées sous l'égide de celui-ci. Plus concrètement, elle aura pour mission de veiller à ce que l'accessibilité, qu'elle soit physique, téléphonique ou numérique, soit au cœur de l'ensemble des projets du ministère et s'assurera également de la concrétisation des « 10 engagements pour un État inclusif » rappelés lors du dernier CIH.

Pour ce faire, elle travaillera avec les directions rattachées au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, en particulier la direction générale de l'administration et de la Fonction Publique (DGAFP), la direction interministérielle du numérique (DINUM) et la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE). Dans l'exercice de ses missions, elle sera en lien avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) devant qui elle rendra compte, tous les ans, du bilan et des perspectives de sa feuille de route.

Déjà haute-fonctionnaire au handicap depuis janvier 2020, cette nomination étend son champ d'action au-delà du domaine de l'accessibilité numérique pour répondre à l'une des priorités du Gouvernement qui est de construire une société plus inclusive.

Ses missions seront les suivantes :

- **Contribuer au renforcement de l'accessibilité numérique** des sites gouvernementaux, des applications internes, des démarches administratives en ligne et des services publics numériques, en :
 - pilotant un groupe de travail national sur l'accessibilité numérique dont les conclusions seront présentées au ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques d'ici fin février 2023, en préparation de la Conférence nationale du handicap ;

Contact presse du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Tél : 01 53 18 42 68 / 42 76

Mél : presse.mtfp@transformation.gouv.fr

Contact presse de la direction interministérielle du numérique

Tél : 01 71 21 12 50 – 06 10 60 41 19

Mél : floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- poursuivant les travaux sur le suivi de l'accessibilité des démarches administratives en ligne et des services publics numériques en l'étendant aux collectivités territoriales et des outils et application internes aux agents publics de l'État, et des fonctions publiques hospitalières et territoriales ;
- contribuant à l'atteinte des objectifs fixés en matière d'accessibilité des sites, démarches et applications des services publics.
- **Accompagner les travaux relatifs à l'accessibilité téléphonique**, portés par le ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications.
- **Promouvoir la diversité dans l'emploi**, en veillant, en lien avec la DGAFP et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP), à :
 - l'atteinte d'un taux d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap dans les effectifs des trois fonctions publiques, et à la promotion des dispositifs de maintien dans l'emploi ;
 - l'augmentation du nombre d'apprentis en situation de handicap dans la fonction publique, et à leur accompagnement sur un projet professionnel durable.
- **Promouvoir la mise en place d'actions de formation à l'accessibilité :**
 - auprès des agents publics, et en particulier ceux exerçant dans les secteurs de la communication, du numérique, et des agents en position d'encadrement ;
 - auprès des étudiants des écoles du service public et des écoles d'ingénieurs, pour que l'accessibilité soit intégrée comme un enjeu prioritaire dès la formation initiale.
- **Veiller à l'accessibilité de la communication** du ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques, et des directions associées, en lien avec le référent accessibilité communication du ministère.
- **Contribuer à l'accessibilité et à la qualité de l'accueil** pour les personnes en situation de handicap dans les maisons France Services.
- **Veiller à l'accessibilité physique des bâtis des services publics** en lien étroit avec la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

Contact presse du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Tél : 01 53 18 42 68 / 42 76

Mél : presse.mtftp@transformation.gouv.fr

Contact presse de la direction interministérielle du numérique

Tél : 01 71 21 12 50 – 06 10 60 41 19

Mél : floriane.beaudron@modernisation.gouv.fr